

EDITORIAL

1521 Maître de conférences à Sciences Po quelque part, Jean-Pierre Marguénaud

ACTUALITÉS

- 1524 Internet (fournisseur d'hébergement): obligation de retirer les données illicites
- 1524 Marque internationale (compétence européenne): demande d'annulation
- 1525 Prestation de compensation du handicap: déduction de la réparation
- 1526 Filiation (possession d'état): portée d'un acte de notoriété
- 1527 Peine (confiscation): protection du propriétaire de bonne foi
- 1528 Infection nosocomiale (qualification): survenue d'une affection iatrogène
- 1528 Congé de maternité: suspension de la prestation de travail
- 1529 Temps de travail (non-respect): droit à réparation du salarié

POINT DE VUE

Ouelles peuvent être les conséquences en droit pénal international et national de l'avis de la Cour internationale de justice du 19 juillet 2024?, Farah Safi et Ghislain Poissonnier

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1548 Panorama: Droit des mineurs, Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire
- Notes: La quête d'un devoir de vigilance effectif: la voie contentieuse s'ouvre (enfin!), note sous Paris, 18 juin 2024 (3 arrêts), Anne Danis-Fatôme et Tatiana Sachs
- Nouvelle trouvaille de la Cour de justice : l'internationalisation d'une situation au moyen d'une clause attributive de compétence, note sous CJUE 8 févr. 2024, David Sindres

ENTRETIEN

1568 Marc Mignot – La réforme de la publicité foncière (ordonnance n° 2024-562 du 19 juin 2024)

Lefebvre Dalloz





Recueil Dalloz

Tour Lefebyre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex Tél. (Rédaction) 0786620357 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Présidente, Directrice de la publication, KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES », HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX. BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (0140645403) RÉDACTION

Maëile HARSCOUËT DE KERAVEL (0140645379)

· CHEES DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Première secrétaire de rédaction : Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique: Patrick VERDON Rédacteur en chef technique : Raphaëi HENRIOUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Alexandra DORAY, Directrice ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients: Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dailoz.fr - Tél. : 0183101010 Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 € Siège social: Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

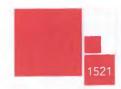
La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

Jean-Pierre Marquénaud

Maître de conférences à Science Po quelque part



1524

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique Internet (fournisseur d'hébergement): obligation de retirer les données illicites, Com. 4 sept. 2024

Propriété intellectuelle Marque internationale (compétence européenne): demande d'annulation,

Com. 4 sept. 2024

1525

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance Prestation de compensation du handicap: déduction de la réparation, Civ. 1re, 4 sept. 2024 Famille-Personne-Succession Filiation (possession d'état): portée d'un acte de notoriété, Civ. 1re, 3 sept. 2024

1527

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (confiscation): protection du propriétaire de bonne foi, Crim. 4 sept. 2024

1528

DROIT PUBLIC

Santé publique

Infection nosocomiale (qualification): survenue d'une affection iatrogène, Civ. 1re, 4 sept. 2024

1528

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (calcul des indemnités): contreparties obligatoires en repos, Soc. 4 sept. 2024 Congé de maternité: suspension de la prestation de travail, Soc. 4 sept. 2024 Congé payé (indemnité): modalités de calcul, Soc. 4 sept. 2024

Durée du travail (repos compensateur): action en paiement d'une indemnité, Soc. 4 sept. 2024 Temps de travail (non-respect): droit à réparation du salarié, Soc. 4 sept. 2024 Obligation de sécurité (amiante): action du salarié exposé, Soc. 4 sept. 2024 Action en paiement (prescription): travail dissimulé et harcèlement moral, Soc. 4 sept. 2024





par Farah Safi et Ghislain Poissonnier

Quelles peuvent être les conséquences en droit pénal

international et national de l'avis de la Cour internationale de justice du 19 juillet 2024 ?



par Maxime Barba

CHRONIQUE

1533

Réforme estivale de procédure civile: le Magicobus est arrivé À propos du décret n° 2024-673 du 3 juillet 2024 portant diverses mesures de simplification de la procédure civile et relatif aux professions réalementées, dit Magicobus I

PANORAMA

Droit des mineurs juillet 2023 - juillet 2024 par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

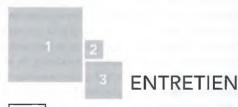
NOTES

1556

La quête d'un devoir de vigilance effectif: la voie contentieuse s'ouvre (enfin!), note sous Paris, 18 juin 2024 (3 arrêts) par Anne Danis-Fatôme et Tatiana Sachs

1563

Nouvelle trouvaille de la Cour de justice: l'internationalisation d'une situation au moyen d'une clause attributive de compétence, note sous CJUE 8 févr. 2024 par David Sindres



1568

Marc Mignot - La réforme de la publicité foncière (ordonnance n° 2024-562 du 19 juin 2024)

A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

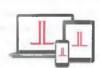
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr